Réf. Farde e-Assemblées : 2492811

N° OJ : **41**

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/11/2022

Objet : Sport.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 56.859,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 56.859,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022 aux différentes associations culturelles reparti comme suit :

1) 2.859,00 EUR à l'asbl "RainbowHouse Brussels" pour l'organisation de l'événement "RainbowRunners - 20km de Bruxelles";
2) 32.000,00 EUR à l'asbl "Brussels Basketball" pour l'organisation de l'événement "Brussels Basketball Circus Game";
3) 10.000,00 EUR à l'asbl "Mehdi Bouda" pour l'inauguration d'une fresque;
4) 12.000,00 EUR à l'asbl "Taekwondo Mudukwan - Pole Brussels" pour l'organisation du tournoi international de Taekwondo en décembre 2022.

Annexes :